

Le Controis
en Sologne

Centres • Feings
Faugères sur Bièvre
Ouchamps • Thenay

Rapport d'orientation budgétaire **2024**





**Le Controis
en Sologne**

Contres • Feings
Fougères sur Bievre
Ouchamps • Thenay

Sommaire

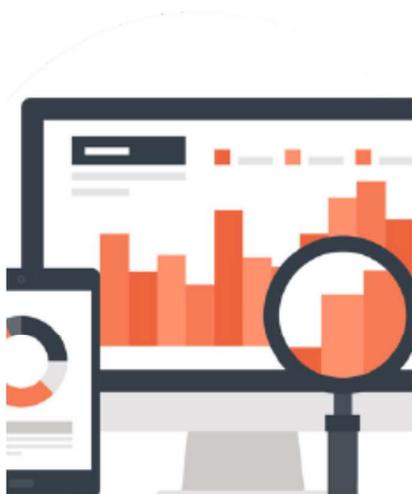


01

LE CADRE LÉGISLATIF ET
RÉGLEMENTAIRE DU
RAPPORT SUR LES
ORIENTATIONS
BUDGÉTAIRES

02

LA SITUATION DES
FINANCES PUBLIQUES ET
LOI DE FINANCES 2024

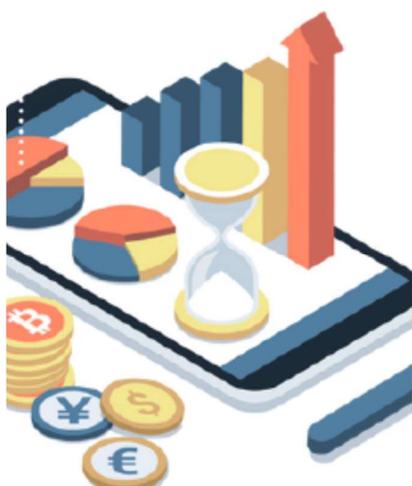


03

LES COMPTES
PRÉVISIONNELS 2023
DE LE CONTROIS-EN-
SOLOGNE

04

PROSPECTIVE
FINANCIÈRE DE LE
CONTROIS-EN-
SOLOGNE 2024-2028



05

COMPARAISONS AVEC
D'AUTRES COMMUNES
DU LOIR ET CHER

Rappel Réglementaire

Le **D**ébat d'**O**rientation **B**udgétaire (DOB) s'appuie sur un **R**apport d'**O**rientation **B**udgétaire (ROB) chaque année, dans les deux mois précédant le vote du budget.

La loi NOTRe, promulguée le 7 août 2015, en a modifié les modalités de présentation selon l'article **L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales**. Le décret d'application n° **2016-841** vient préciser le contenu du Rapport d'Orientation Budgétaire. Ainsi le ROB doit présenter les informations suivantes :

- Les orientations budgétaires envisagées par la commune portent sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget.
- La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes.
- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget. Les orientations devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement.
- S'agissant des communes de plus de 10 000 habitants, le rapport doit présenter la structure des effectifs, les éléments sur la rémunération des personnels, la durée du travail dans la commune, l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel.

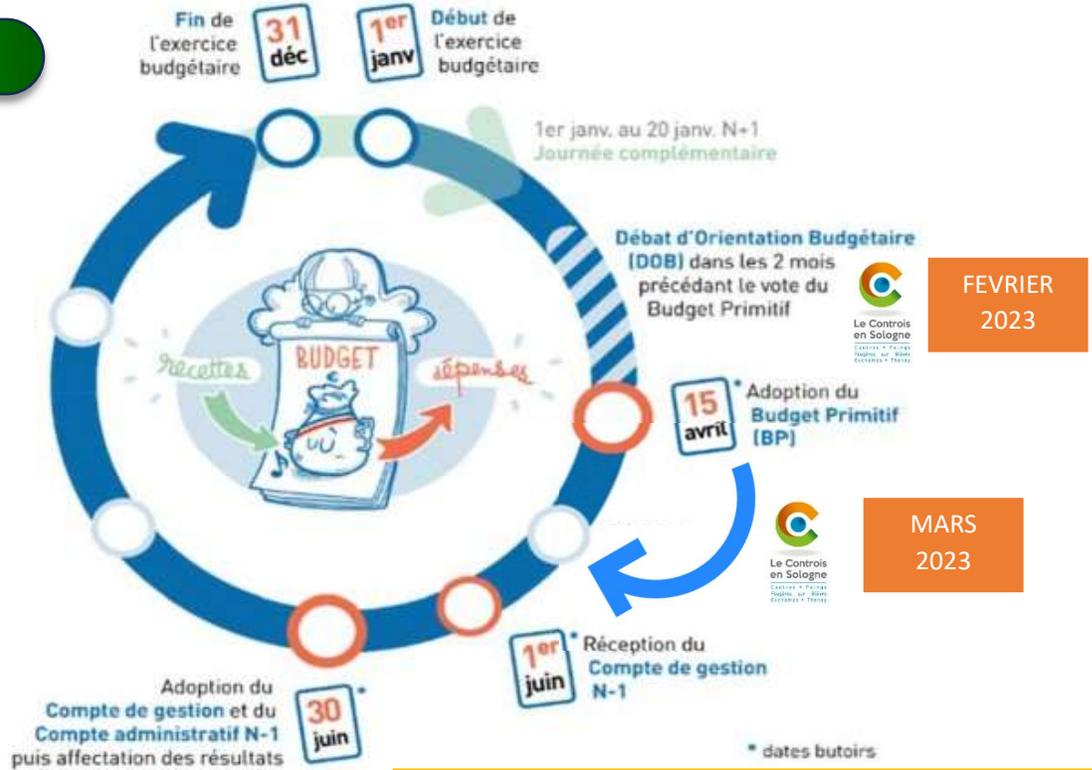
Rappel du calendrier budgétaire réglementaire

Nouveau cycle budgétaire

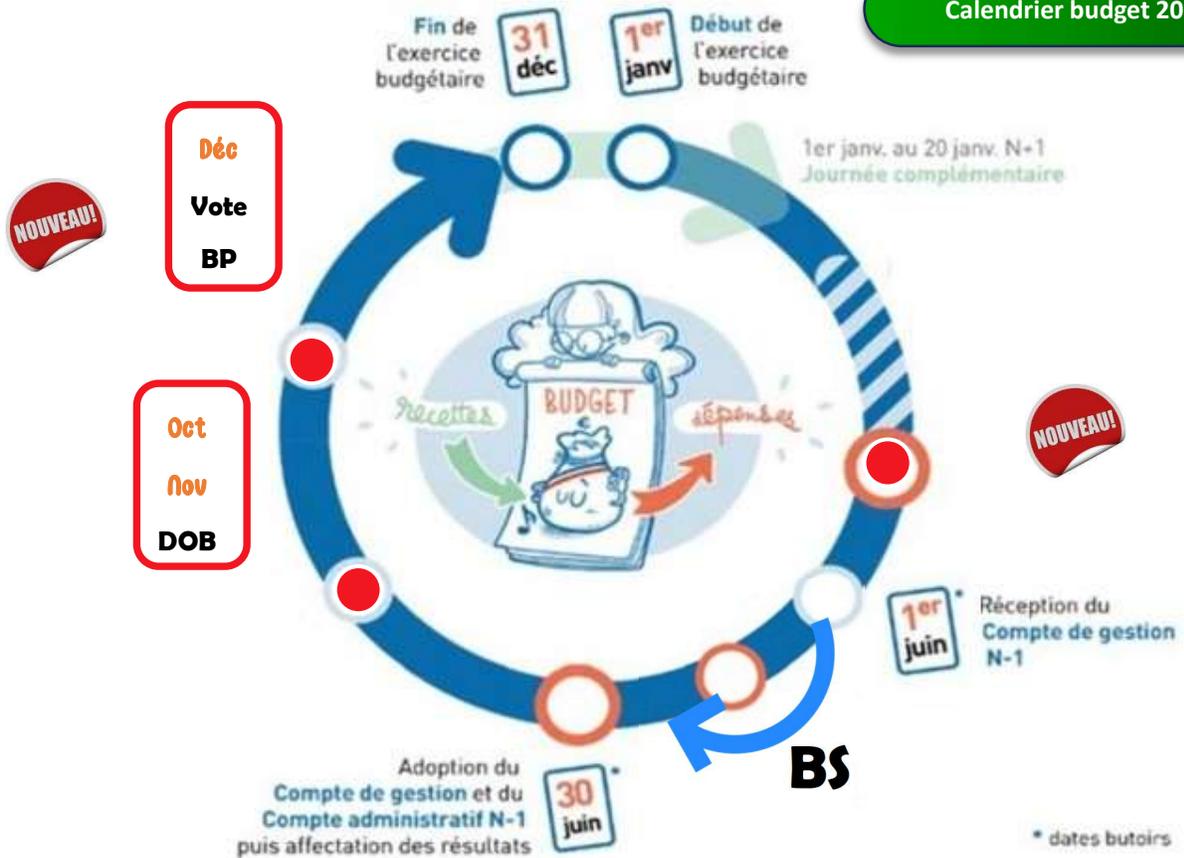
Une modification du calendrier budgétaire a été décidée par l'équipe municipale, permettant une meilleure planification des projets et des acquisitions sur l'année.

Ce changement entraîne quelques nouvelles subtilités et vont permettre l'engagement des dépenses dès le 01 janvier de l'année.

Calendrier budget 2023



Calendrier budget 2024



Quel contexte macro-économique pour ce projet de loi de finances ?

En 2024, la croissance serait de + 1,4 %, un rythme proche de la tendance de long terme de l'économie française. L'inflation quant à elle diminuerait sensiblement à + 2,6 %.

Une politique de protection des Français a été menée face à l'inflation durant l'année écoulée. L'État a dépensé au total 36,8 milliards d'euros pour aider les ménages et les entreprises, grâce au bouclier sur le gaz et l'électricité qui permet de limiter le niveau d'inflation à 4,9 % en 2023.

La maîtrise de la dépense est prioritaire. L'année 2024 doit être celle de la baisse du déficit, pour s'inscrire dans la trajectoire de retour sous les 3 % en 2027 et de réduction de la dette à 108,1 % en 2027.

Ce projet de loi de finances engagera des économies à hauteur de 16 milliards d'euros, notamment grâce à :

- la fin progressive des dispositifs exceptionnels mis en place durant la crise énergétique,
- la mise en place de dispositifs pour lutter contre les fraudes.

Dans son projet de loi de finances 2024, le gouvernement affirme son soutien aux collectivités, notamment aux communes et plus particulièrement à la ruralité. Ainsi, en 2024, les concours financiers de l'Etat à destination des collectivités s'élèvent à 54,79Md€. Hors mesures exceptionnelles, ils s'élèvent à 54,3Md€ **soit une progression de 1,1Md€** par rapport à la loi de finances 2023

Augmentation de la dotation globale de financement (DGF) de 220Md€ : priorité aux dotations de péréquation

Pour rappel, la DGF comprend la dotation forfaitaire, la dotation de solidarité urbaine (DSU), la dotation nationale de péréquation, ainsi que la dotation de solidarité rurale (DSR).

Comme en 2023, cette augmentation sera fléchée vers les collectivités les plus fragiles par le biais des dotations de péréquation du bloc communal :

- La DSU progresse de 90M€
- La DSR progresse de 100M€

La hausse de 190M€ de la DGF doit permettre à plus de 60% des communes de voir leur dotation augmenter en 2024.

Des financements renforcés pour encourager la transition écologique

Le gouvernement envisage de renforcer son soutien aux collectivités pour accompagner et orienter leurs investissements en faveur de la transition écologique : elle pérennise, et même augmente l'enveloppe dédiée au Fonds Vert.

Précision : Le Fonds Vert vise à financer à la fois des actions renforçant la performance environnementale (bâtiments publics), l'adaptation (prévention des inondations) et l'amélioration du cadre de vie (recyclage des friches).

A noter, un soutien particulier sur la rénovation des écoles avec un objectif de 2 000 écoles rénovées dès 2024. L'objectif de financer des projets concourant à la transition écologique pour la dotation de soutien à l'investissement est augmenté pour la dotation d'équipement des territoires ruraux.



Les parts communales de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DRCTP), feront l'objet d'une baisse



Résultats anticipés 2023 de la commune de Le Controis-en-Sologne

Résultat Anticipé de la Collectivité

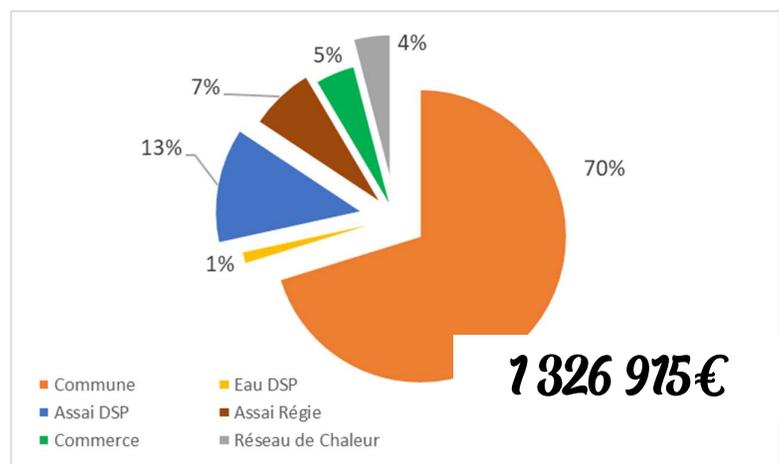
Fonctionnement	Commune	Eau DSP	Assai DSP	Assai Régie	Commerce	Réseau de Chaleur	Consolidé
Recettes	8 356 017 €	182 915 €	362 447 €	283 207 €	276 812 €	52 870 €	9 514 267 €
Dépenses	8 071 293 €	165 004 €	316 788 €	333 742 €	218 012 €	37 470 €	9 142 309 €
A = Solde d'exécution de l'exercice	284 724 €	17 910 €	45 659 €	- 50 535 €	58 801 €	15 400 €	371 958 €
B = Résultat antérieur reporté	431 603 €	- €	123 535 €	145 594 €	- €	38 791 €	739 524 €
C= (A+B) Résultat à affecter fonctionnement	716 327 €	17 910 €	169 194 €	95 058 €	58 801 €	54 192 €	1 111 482 €
Investissement	Commune	Eau DSP	Assai DSP	Assai Régie	Commerce	Réseau de Chaleur	Consolidé
Recettes	3 037 386 €	186 670 €	270 422 €	156 073 €	169 675 €	35 448 €	3 855 675 €
Dépenses	3 837 323 €	54 362 €	327 039 €	180 090 €	109 193 €	33 112 €	4 541 119 €
A = Solde d'exécution de l'exercice	- 799 937 €	132 308 €	- 56 617 €	- 24 017 €	60 483 €	2 336 €	- 685 444 €
B = Résultat antérieur reporté	1 807 704 €	559 833 €	78 120 €	211 049 €	- 253 178 €	4 919 €	2 408 446 €
C= (A+B) Résultat à affecter investissement	1 007 767 €	692 141 €	21 503 €	187 032 €	- 192 696 €	7 255 €	1 723 003 €
	1 724 095 €	710 051 €	190 697 €	282 090 €	- 133 895 €	61 447 €	2 834 485 €

Sur le fonctionnement, la collectivité affiche un résultat excédentaire de 587 391€, tous les budgets sont excédentaires sauf le budget assainissement régie (-50 535€). Pour ce dernier, la mise en place de l'harmonisation d'un contrat de délégation a entraîné pour cette année des frais d'honoraires supplémentaires.

D'autre part, ce budget est toujours impacté par la dette de la commune de Ouchamps envers AGGLOPOLYS BLOIS (122 969,56€ en 2019). La charge annuelle est de 17 567,08€ et ceci jusqu'en 2025 mais pour l'année 2023 il y a un rattrapage de l'année 2022 non facturée par AGGLOPOLYS BLOIS.

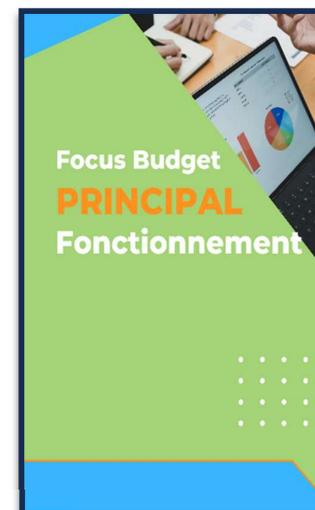
L'excédent prévisionnel avec la reprise des résultats excédentaires antérieurs sera de **1 326 915€** composé à **70%** du budget principal.

L'excédent prévisionnel pour l'investissement se situe autour de **1 723 003€**





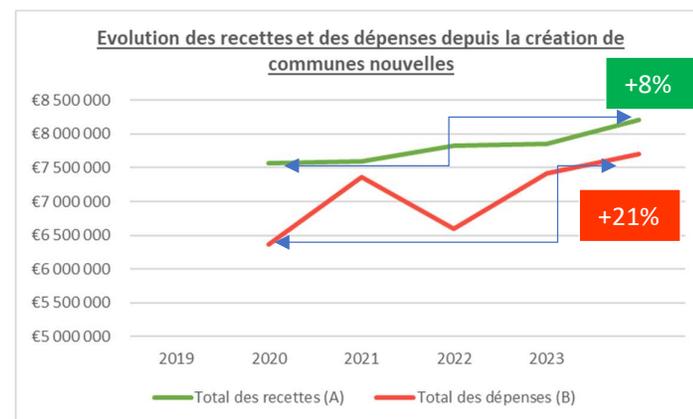
		2019	2020	2021	2022	2023
Remboursement des charges	64	63 007 €	60 107 €	20 529 €	86 643 €	123 525 €
Produits de services	70	406 939 €	298 560 €	406 689 €	395 289 €	383 411 €
Fiscalité	73	5 368 042 €	5 303 255 €	4 891 026 €	4 962 235 €	5 451 347 €
Dotations et participations	74	1 325 127 €	1 503 665 €	2 231 936 €	2 020 106 €	2 018 475 €
Autres produits de gestion courantes	75	160 565 €	139 547 €	159 444 €	183 312 €	181 738 €
Produits financiers et expetionnels	76+77	246 474 €	252 687 €	118 378 €	122 484 €	51 527 €
Opérations d'ordre de transfert en section	042	- €	33 453 €	- €	81 900 €	388 €
Total des recettes (A)		7 570 153 €	7 591 274 €	7 828 003 €	7 851 970 €	8 210 411 €
		2019	2020	2021	2022	2023
Charges à caractère général	011	2 573 967 €	3 053 311 €	2 513 624 €	2 811 816 €	3 017 565 €
Personnel	012	2 521 138 €	2 572 008 €	2 696 694 €	3 031 785 €	3 229 985 €
Atténuation des charges	014	- €	- €	- €	1 065 €	1 500 €
Autres charges courantes	65	618 352 €	586 525 €	635 579 €	671 356 €	579 495 €
Charges financières	66	155 049 €	149 984 €	117 921 €	115 002 €	120 000 €
Charges exeptionnelles	67	4 137 €	3 924 €	3 480 €	- €	1 030 €
Opération d'ordre de transfert	042	489 426 €	997 714 €	627 884 €	789 343 €	760 679 €
Total des dépenses (B)		6 362 070 €	7 363 465 €	6 595 183 €	7 420 367 €	7 710 255 €
Résultat de l'exercice (hors reprises exercices antérieurs)		1 208 083 €	227 809 €	1 232 820 €	431 603 €	500 156 €



On remarque que la courbe des dépenses grimpe plus rapidement que celle des recettes et montre l'importance de réduire les dépenses pour assurer un **équilibre budgétaire sur les années futures**.

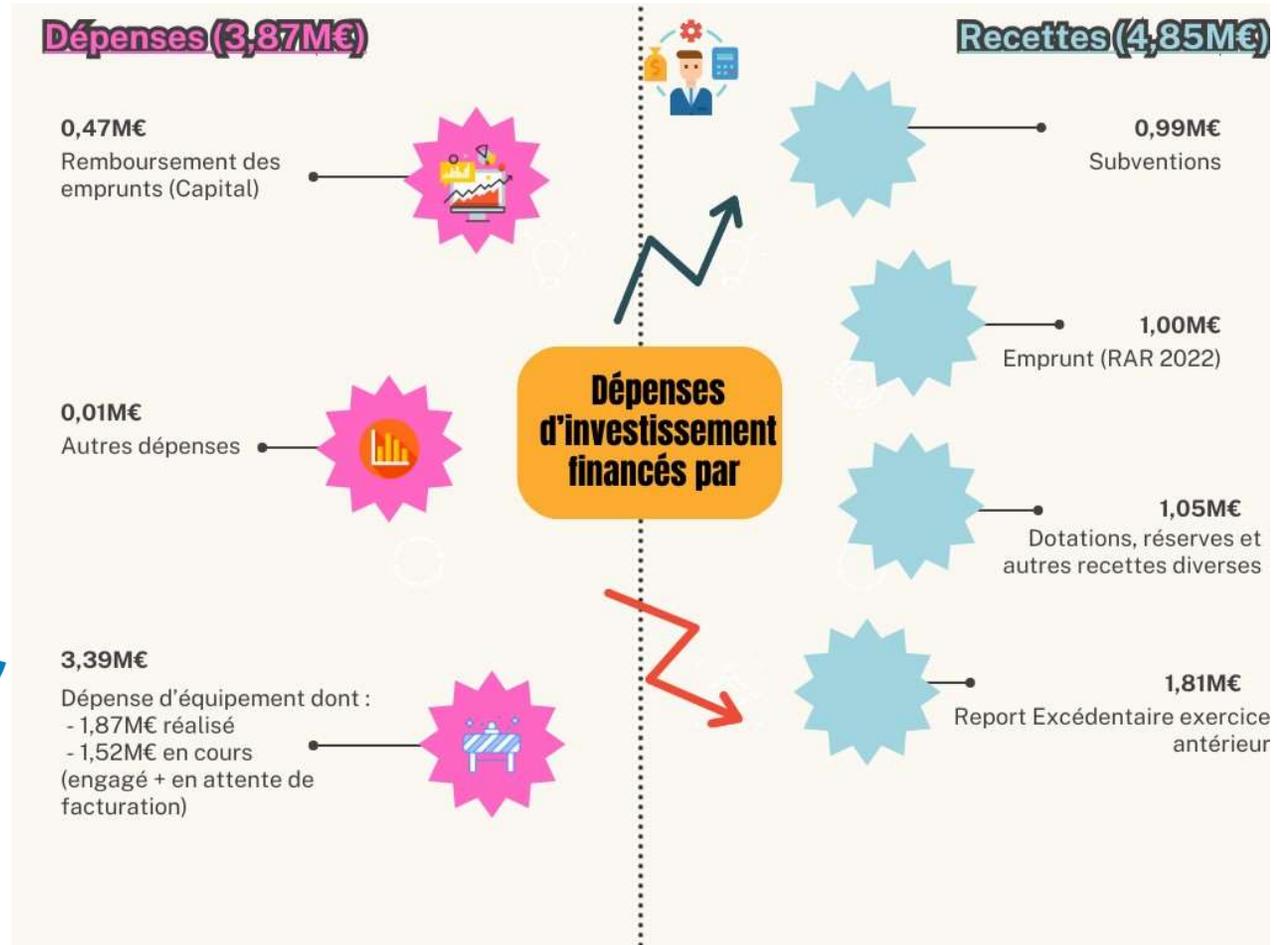
La création de la commune nouvelle a fatalement engendré une structuration des services par différents recrutements et les mesures catégorielles (hausse du point d'indices notamment) expliquent la forte progression des charges de personnels (+708 K€). L'impact de l'inflation, pèse également depuis quelques années sur les charges de la collectivité avec des fortes hausses de l'énergie et des fluides. Toutefois, l'harmonisation des contrats permet à la collectivité de réduire ces hausses. Par exemple le contrat des assurances (- 100 000€ sur 4 ans), les photocopieurs (36 000€ sur 4 ans), la téléphonie (7 000€ sur 4 ans).

Le budget principal reste excédentaire mais il devient important de maitriser les dépenses à caractère général et de personnel pour garder des marges de manœuvre et assurer le financement des investissements.



↳ **Les grandes masses de l'investissement (comptes anticipés 2023) – Budget Principal**

	Budget	Liquidé	Engagé	Total 2023
Acquisition	350 000 €	204 610 €	- €	204 610 €
Subvention versée	17 100 €	2 389 €	- €	2 389 €
Administration	40 000 €	28 823 €	6 147 €	34 971 €
Ecole	115 698 €	110 481 €	555 €	111 036 €
Périscolaire (gard	13 000 €	11 491 €	988 €	12 478 €
Batiment	1 000 481 €	658 631 €	143 121 €	801 752 €
Cimetière	200 940 €	23 383 €	2 880 €	26 263 €
Culture	340 000 €	17 645 €	257 284 €	274 929 €
Divers	162 978 €	108 364 €	4 374 €	112 738 €
Divers matériel	11 350 €	8 565 €	- €	8 565 €
Energie	600 000 €	269 552 €	176 993 €	446 546 €
Logiciel	43 000 €	18 766 €	2 280 €	21 046 €
Sport	61 651 €	19 865 €	18 336 €	38 201 €
Sécurité	87 492 €	2 771 €	59 915 €	62 687 €
Technique	151 002 €	36 703 €	66 673 €	103 376 €
Voirie	1 415 636 €	348 127 €	783 188 €	1 131 315 €
	4 610 329 €	1 870 167 €	1 522 734 €	3 392 901 €





Soldes de gestion (comptes anticipés 2023) – Budget Principal

<u>Indicateurs</u>	2019	2020	2021	2022	2023	
Charges de gestion	5 713 457 €	6 211 845 €	5 845 898 €	6 516 022 €	6 828 545 €	
Produits de gestion	7 323 679 €	7 305 134 €	7 709 625 €	7 647 586 €	8 158 496 €	
Excédent brut de fonctionnement (EBF)	1 610 222 €	1 093 289 €	1 863 727 €	1 131 564 €	1 329 951 €	+ 198 387 € + 18%
Produits financiers (76) & exceptionnels (77) opérations d'ordre comprises	246 474 €	286 140 €	118 378 €	204 384 €	51 915 €	
Charges financières (66) & exceptionnelles (67) opérations d'ordre comprises	159 187 €	386 335 €	198 591 €	317 252 €	238 098 €	
Capacité d'AutoFinancement (CAF) brute	1 697 509 €	993 094 €	1 783 514 €	1 018 696 €	1 143 769 €	+ 125 073 € + 12%
Remboursement des emprunts (164)	450 634 €	464 227 €	368 041 €	417 438 €	466 022 €	
Charges d'amortissements (681)	489 426 €	765 285 €	550 694 €	587 093 €	618 612 €	
Capacité d'AutoFinancement (CAF) nette	757 449 €	- 236 418 €	864 779 €	14 166 €	59 134 €	+ 44 969 € + 317%

Comme nous avons pu le constater, les charges de gestion progressent, cela s'explique notamment par les charges de personnel en forte hausse, les mesures catégorielles et réglementaires (hausses du point d'indices, avancement de grades) mais également la suite de la structuration de la collectivité. Nous arrivons au seuil de cette structuration et il est nécessaire de stabiliser les dépenses pour maintenir les marges de manœuvre de la collectivité.

En parallèle, les produits ont progressé notamment liées en 2023 à la hausse de la fiscalité qui permet de maintenir un niveau d'excédent minimum et nécessaire à la collectivité pour maintenir son niveau d'investissement.

De fait, nous constatons une progression de l'excédent brut de fonctionnement (EBF), qui reste en dessous des années 2019 & 2021. Ceci montre l'impact fort de l'inflation et la forte hausse des charges de gestions qui diminuent en parallèle les moyens pour la collectivité pour l'investissement.

La Capacité d'AutoFinancement (CAF) brute doit être suffisante pour permettre à la collectivité de rembourser à minima le capital des emprunts souscrits et si possible, les charges d'amortissement de ces opérations patrimoniales. Malgré, la contractualisation d'un emprunt en 2022, la CAF brute permet de rembourser les emprunts, la baisse des résultats, la collectivité dispose d'une gestion saine.

Indicateurs	2019	2020	2021	2022	2023
CAF Brute / Recettes fonctionnement (taux de CAF)	23,18%	13,59%	23,13%	13,32%	14,02%
Encours / CAF (ratio de désendettement)	3,4 ans	5,4 ans	2,8 ans	6,7 ans	6,4 ans
Encours / RRF	79,13%	73,27%	64,56%	88,86%	89,84%

Année	K Rentant dû	Remboursement Ktl	Intérêt	nbre de contrat	Gain remb K
2016	2 813 834 €	256 985 €	102 672 €	21	
2017	6 531 221 €	388 917 €	136 685 €	24	131 932 €
2018	6 193 463 €	447 758 €	139 364 €	25	58 842 €
2019	5 795 174 €	468 290 €	138 412 €	26	20 531 €
2020	5 352 810 €	442 363 €	128 609 €	25	- 25 926 €
2021	4 977 234 €	375 576 €	112 611 €	21	- 66 787 €
2022	6 795 521 €	417 438 €	112 953 €	20	41 861 €
2023	7 329 499 €	466 022 €	113 368 €	17	48 584 €

On considère généralement que le seuil critique de la capacité de remboursement se situe à 11-12 ans. Passé ce seuil, les difficultés de couverture budgétaire du remboursement de la dette se profilent en général pour les années futures. **Le seuil de vigilance s'établirait à 10 ans.**

Bien que la collectivité a contractualisé un nouvel emprunt sur le budget principal en 2022 (3 240 000€) débloqué sur les exercices 2022 & 2023, son endettement reste maîtrisé.

Pour rappel, cet emprunt était possible pour diverses raisons :

- Fin de plusieurs emprunts
- Montant du remboursement en capital stable
- Condition d'emprunt favorable (taux d'emprunt = **0,70%**)



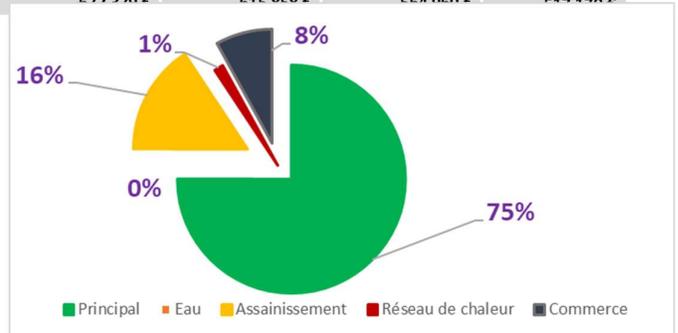
L'endettement global

Banque	Nbre de contrats	2023	2024	%	2025	%	2026	2027	2028
Agence de l'Eau	3	1 205 866 €	1 077 682 €	12%	949 497 €	11%	821 312 €	693 128 €	564 943 €
Caisse d'épargne	6	427 069 €	344 091 €	4%	258 416 €	3%	169 939 €	81 177 €	30 692 €
Caisse des dépôts	3	153 267 €	137 324 €	1%	120 893 €	1%	103 961 €	90 480 €	76 619 €
CLF - Dexia	3	97 532 €	85 432 €	1%	72 928 €	1%	59 992 €	46 598 €	33 653 €
Crédit Agricole	16	7 968 706 €	7 513 822 €	82%	7 054 816 €	83%	6 598 067 €	6 150 833 €	5 716 646 €
	31	9 852 440 €	9 158 351 €		8 456 550 €		7 753 271 €	7 062 216 €	6 422 553 €

Budget	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Principal	7 329 499 €	6 870 984 €	6 406 681 €	5 936 415 €	5 473 806 €	5 056 693 €
Eau	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Assainissement	1 604 203 €	1 435 078 €	1 265 049 €	1 094 086 €	922 155 €	753 100 €
- Dont DSP	1 072 945 €	970 084 €	867 223 €	764 362 €	661 500 €	558 639 €
- Dont Régie	531 258 €	464 994 €	397 827 €	329 724 €	260 655 €	194 461 €
Réseau de chaleur	123 237 €	117 882 €	112 440 €	106 912 €	101 296 €	95 590 €
Commerce	795 500 €	734 408 €	673 270 €	615 859 €	561 060 €	513 170 €

En cours de la dette

Le désendettement se poursuit en 2024 et aura un impact positif sur les intérêts des différents budgets. Pour rappel 3 emprunts se sont terminés en 2023 (1 sur le budget principal et 2 sur les budgets assainissements) et en 2026 3 nouveaux emprunts arriveront à terme (1 commerce et 2 budget principal)



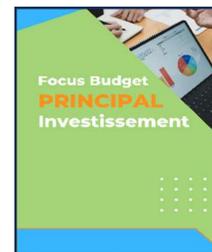
Synthèse	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Remboursement en Ktal	728 697 €	694 089 €	701 801 €	703 278 €	691 055 €	639 664 €
Intérêt	135 371 €	129 513 €	117 825 €	105 917 €	94 013 €	82 398 €



La programmation pluriannuelle des investissements et des projets

Le plan pluriannuel a été mis à jour en intégrant les simulations et les volontés politiques.

	2024	2025	2026	2027	2028
Dépenses prévisionnelles	4 115 776 €	4 156 354 €	2 473 834 €	889 600 €	859 600 €
Dont BP	2 936 543 €	2 116 582 €	2 179 600 €	644 600 €	614 600 €



Focus sur le budget principal

Au niveau du budget principal, les investissements depuis 2019 sont assez importants avec un montant annuel moyen de 3 239 602€ et un montant total de 16 198 011€ depuis la création de la commune nouvelle.

On peut voir avec le tableau ci-dessous, la voirie (30%), l'énergie (9%), les bâtiments (17%) et le sport (16%) représentent la majeure partie des investissements.

Catégorie	Réalisé				Anticipé
	2019	2020	2021	2022	2023
Acquisition	203 445 €	35 893 €	26 233 €	127 549 €	204 610 €
Administration	12 686 €	2 224 €	2 776 €	14 358 €	34 971 €
Bâtiments	69 165 €	340 976 €	1 236 520 €	350 240 €	801 752 €
Cimetière	19 277 €	27 175 €	89 980 €	11 100 €	26 263 €
Divers matériels	3 927 €	13 096 €	27 556 €	26 384 €	8 565 €
Ecoles	514 392 €	172 629 €	51 462 €	118 555 €	111 036 €
Energie	213 865 €	181 361 €	275 894 €	285 707 €	446 546 €
informatique	29 381 €	69 723 €	16 528 €	52 259 €	21 046 €
Périscolaire (garderie & cantine)	4 499 €	1 188 €	- €	565 €	12 478 €
Sécurité	2 754 €	245 958 €	10 969 €	268 259 €	62 687 €
Social	- €	- €	346 €	- €	
Sport	918 420 €	905 857 €	643 808 €	29 094 €	38 201 €
Subvention	10 000 €	- €	- €	- €	2 389 €
Technique	59 242 €	178 120 €	92 908 €	399 418 €	103 376 €
Voirie	1 120 635 €	166 118 €	1 454 244 €	961 286 €	1 131 315 €
Culture	1 517 €	8 366 €	- €	510 €	274 929 €
Divers	3 713 €	25 146 €	116 717 €	553 139 €	112 738 €
	3 186 916 €	2 373 830 €	4 045 941 €	3 198 423 €	3 392 901 €

Si la culture et le sport sont souvent relégués au second plan en période de crise, la volonté politique de maintenir des investissements ambitieux et de proposer des équipements sportifs dans chacune de nos communes (city park à Ouchamps par exemple) ou le projet cinéma ont été maintenus.

Nous savons que le sport et la culture sont vecteurs de lien social, de bien vivre ensemble et de découvertes.

L'énergie est également au centre des intérêts avec un vaste programme de rénovation de l'éclairage public de l'ensemble des communes et ceci pour permettre de réduire les coûts d'énergie mais également la pollution nocturne avec des éclairages adaptés. L'extinction de l'éclairage public vient en parallèle renforcer cette volonté politique.

La voirie est aussi un vaste chantier avec la mise en sécurité de notre patrimoine routier même si les moyens alloués restent inférieurs au besoin réel constaté.

Les écoles ne sont pas oubliées par la collectivité avec des investissements permanents que ce soit à travers des plans numériques mais également par des travaux dans les cours de l'école (rénovation de la cour de Feings) ou dans les bâtiments.

Une réunion de travail avec les élus a d'ailleurs eu lieu pour répondre à l'appel de l'état sur la rénovation de nos écoles et obtenir des subventions qui permettront d'accentuer les efforts déjà consentis.

Et 2024 ?

Les projets 2024 s'inscrivent dans la continuité des années précédentes avec un léger recul de l'enveloppe d'investissement et ceci pour ne pas mettre en difficulté la collectivité.

Un programme d'étude a été inscrit pour cibler les travaux à venir en matière de transition environnementale et permettre de répondre au prérequis des subventions du fonds vert.



Pour les bâtiments, la poursuite de la rénovation de la salle des fêtes de Ouchamps a été inscrite et un dossier de demande de DSR sera déposé au même titre que la rénovation de la salle de l'étang du Roger.

La voirie sera également encore au cœur des vastes projets de la collectivité, la poursuite des travaux à Favras pour Feings, la réfection des « chemins des maisons rouges » à Contres, la continuité de l'enfouissement des réseaux à Fougères et le démarrage sur le second semestre voire dernier trimestre 2024 du chemin de la touche à Thenay, la route de Seur à Ouchamps ou encore l'avenue de la Paix à Contres. Le montant alloué pour 2024 en investissement est de **1 640 610,66€**



La médiathèque de Contres a également prévu le renouvellement de l'ensemble de son mobilier très vieillissant et devenant de moins en moins adapté au public. Ce projet qui avoisine les **100 000€** fera l'objet de demande de subvention.

Les écoles seront encore soutenues avec une enveloppe allouée de **23 700€** répondant positivement à l'ensemble des demandes sollicitées. Pour le périscolaire (garderie et cantine), une enveloppe autour des **23 000€** a été actée et ceci pour répondre à des besoins de matériels essentiellement.

Enfin, la sécurité de nos communes est toujours d'actualité avec un projet de caméras sur les communes de Feings, Fougères, Ouchamps et Thenay pour un montant de 230 000€. Ce projet se fera probablement sur deux exercices.



	2024	2025	2026	2027	2028
Acquisition	80 000 €	80 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €
Administration	30 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €
Bâtiments	355 000 €	145 000 €	450 000 €	150 000 €	150 000 €
Cimetière	70 000 €	- €	- €	- €	- €
Culture	338 700 €	- €	- €	- €	- €
Divers	84 013 €	219 600 €	129 600 €	69 600 €	69 600 €
Ecoles	23 735 €	- €	- €	- €	- €
Logiciel	15 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
Périscolaire (garderie & cantine)	22 900 €	- €	- €	- €	- €
Sécurité	133 084 €	113 982 €	- €	- €	- €
Sport	25 000 €	510 000 €	780 000 €	10 000 €	10 000 €
Subvention	- €	- €	- €	- €	- €
Technique	118 500 €	41 000 €	20 000 €	35 000 €	35 000 €
Voirie	1 640 611 €	957 000 €	650 000 €	230 000 €	200 000 €
Total	2 936 543 €	2 116 582 €	2 179 600 €	644 600 €	614 600 €

La programmation pluriannuelle des investissements et des projets

- Ils génèrent un impact en investissement et, pour certains, en fonctionnement ; d'autres projets ne génèrent qu'un impact en fonctionnement (ponctuel ou récurrent)
- Il peut s'agir de projets dont le niveau d'engagement peut être variable (engagés ou non sur le plan juridique)
- Les recettes taxes d'aménagement et recettes FCTVA ont été évaluées selon les projets inscrits
- Le choix de ne pas recourir à l'emprunt a été intégré ceci impliquera un déséquilibre de la section d'investissement sur les exercices 2024 & 2025 avec un retour à l'équilibre en 2026. Cette hypothèse implique donc un prélèvement sur le fonds de roulement pour les exercices 2024 et 2025.
- Un versement de la section de fonctionnement à hauteur de 500K€ par an compte tenu des excédents envisagés.

	2024	2025	Projection 2026	2027	2028
Total des dépenses d'équipement	2 936 543 €	2 116 582 €	2 179 600 €	644 600 €	614 600 €
Total des dépenses financières	478 515 €	484 303 €	490 756 €	482 609 €	437 112 €
Total des dépenses réelles	3 415 058 €	2 600 885 €	2 670 356 €	1 127 209 €	1 051 712 €
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	- €				
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	3 415 058 €	2 600 885 €	2 670 356 €	1 127 209 €	1 051 712 €
Subventions d'investissement	605 000 €	695 000 €	595 000 €	495 000 €	495 000 €
Emprunts	- €	- €	- €	- €	- €
Immobilisations incorporelles	- €	- €	- €	- €	- €
Immobilisations corporelles	- €	- €	- €	- €	- €
Total des recettes d'équipement	605 000 €	695 000 €	595 000 €	495 000 €	495 000 €
Total des recettes financières	661 000 €	731 000 €	831 000 €	681 000 €	681 000 €
Total des recettes réelles	1 266 000 €	1 426 000 €	1 426 000 €	1 176 000 €	1 176 000 €
Virement de la section de fonctionnement	500 000 €	500 000 €	500 000 €	500 000 €	500 000 €
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	649 058 €	573 335 €	503 668 €	463 126 €	353 008 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 415 058 €	2 499 335 €	2 429 668 €	2 139 126 €	2 029 008 €
Excédent d'exercice (+) ou déficit d'exercice (-)	- 1 000 000 €	- 101 550 €	- 240 688 €	1 011 916 €	977 296 €
Report excédentaire (+) ou déficitaire (-)	1 000 000 €	- €	- 101 550 €	- 342 237 €	669 679 €
Excédent d'exercice (+) ou déficit d'exercice (-)	- €	- 101 550 €	- 342 237 €	669 679 €	1 646 975 €

Les hypothèses de la section de fonctionnement

- Les recettes :

		Réalisé	Anticipé	Projection				
		2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Remboursement des charges	64	86 643 €	123 525 €	70 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €
Produits de services	70	395 289 €	383 411 €	369 500 €	369 500 €	369 500 €	369 500 €	369 500 €
Fiscalité	73	4 962 235 €	5 451 347 €	5 412 327 €	5 412 327 €	5 412 327 €	5 412 327 €	5 412 327 €
Dotations et participations	74	2 020 106 €	2 018 475 €	2 006 877 €	2 011 877 €	2 011 877 €	2 011 877 €	2 011 877 €
Autres produits de gestion courante	75	183 312 €	181 738 €	164 700 €	164 700 €	164 700 €	164 700 €	164 700 €
Produits financiers et exceptionnels	76+77	122 484 €	51 527 €	47 000 €	47 000 €	47 000 €	47 000 €	47 000 €
Opérations d'ordre de transfert en section	042	81 900 €	388 €	- €	- €	- €	- €	- €
Total des recettes (A)		7 851 970 €	8 210 411 €	8 070 404 €	8 055 404 €			

Les recettes de fonctionnement ont été évaluées sur les bases des années antérieures et sur l'hypothèse d'une hausse des bases fiscales de 3% en 2024 (selon les données de la dgfip).

- Les dépenses :

		Réalisé	Anticipé	Projection				
		2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Charges à caractère général	011	2 811 816 €	3 017 565 €	2 842 669 €	2 860 650 €	2 900 600 €	2 916 445 €	2 974 675 €
Personnel	012	3 031 785 €	3 229 985 €	3 234 734 €	3 278 255 €	3 327 429 €	3 377 341 €	3 428 001 €
Atténuation des charges	014	1 065 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €
Autres charges courantes	65	671 356 €	579 495 €	611 300 €	661 300 €	651 300 €	651 300 €	651 300 €
Charges financières	66	115 002 €	120 000 €	110 661 €	101 251 €	91 668 €	82 008 €	72 646 €
Charges exceptionnelles	67	- €	1 030 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €
Opération d'ordre de transfert	042	789 343 €	760 679 €	674 058 €	598 335 €	528 668 €	488 126 €	378 008 €
Total des dépenses (B)		7 420 367 €	7 710 255 €	7 475 922 €	7 502 291 €	7 502 165 €	7 517 720 €	7 507 130 €

Comme pour les recettes, les dépenses tiennent compte de l'historique avec l'intégration des mesures d'économie envisagées ou les économies à venir suite aux différentes actions menées en 2023 et dont les impacts auront des incidences en années pleines dès 2024.

On remarque, que les dépenses à caractère général reculent avec un objectif ambitieux de revenir vers un niveau à hauteur des dépenses de 2022. L'impact de l'énergie reste une variable difficilement maîtrisable compte tenu de l'incertitude de ce marché.

Les contrats de prestations et la maintenance ont été revus à la baisse à travers les économies dégagées par le nouveau contrat des photocopieurs (-8 000€).

Certaines nouvelles prestations auront des impacts comme le nouveau marché de location de véhicules mais ce marché comprend l'entretien totale des véhicules. La reprise en interne de l'entretien des cimetières des communes déléguées de Feings, Fougères, Ouchamps et Thenay va permettre d'économiser 20 000€ en 2024.

La volonté de passer le marché communal du vendredi à Contres à « zéro déchet » va permettre d'économiser également en location et gestion des déchets pour 9 000€.

La voirie.... Effort consenti mais enveloppe diminuée.

La voirie que ce soit en investissement ou en fonctionnement, la collectivité consacre des sommes conséquentes mais nécessaires pour maintenir la sécurité des usagers.

Pour rappel, en 2023 la collectivité avait doublé le budget voirie (150 000€ en fournitures et 300 000€ en entretien), pour 2024, le budget sera de 90 000€ en fournitures et 200 000€ en entretien.

En 2020, un vaste programme de réfection voirie avait déjà eu lieu pour répondre aux besoins des communes déléguées notamment sur les communes de Feings et Ouchamps.

Ci-dessous le point des dépenses de voirie en fonctionnement par communes déléguées. Pour 2023, les montants tiennent compte des dépenses liquidées et engagées.

Fonctionnement	2019	2020	2021	2022	2023
Contres	105 653 €	95 792 €	55 090 €	111 101 €	52 500 €
Feings	33 717 €	289 307 €	11 842 €	2 728 €	48 150 €
Fougères	14 284 €	6 347 €	33 738 €	9 458 €	64 500 €
Ouchamps	32 592 €	403 080 €	16 041 €	9 101 €	67 500 €
Thenay	20 839 €	34 951 €	54 552 €	9 777 €	50 000 €
Contrôis (détail non dispo)		217 174 €	12 259 €	12 016 €	- €
Total	207 085 €	1 046 650 €	183 522 €	154 182 €	282 650 €



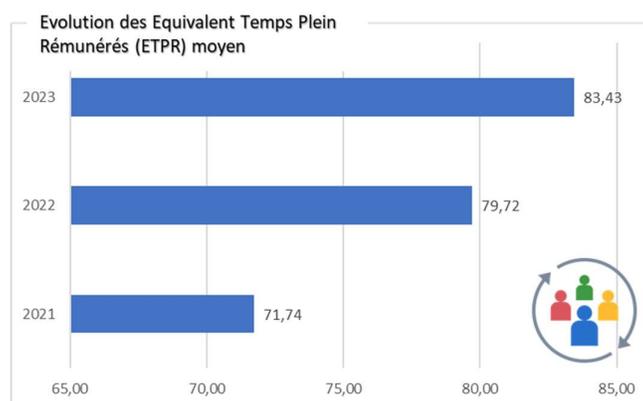
Le tableau ci-contre, montre les montants alloués sur chaque commune avant la création de la commune nouvelle et depuis la commune nouvelle.

	Moyenne	
	Avant commune Nouvelle	Après commune nouvelle
Contres	88 045 €	84 027 €
Feings	32 606 €	77 149 €
Fougères	52 479 €	25 665 €
Ouchamps	16 495 €	105 663 €
Thenay	2 623 €	34 024 €
Contrôis (détail non dispo)	- €	48 290 €
Total	192 248 €	374 818 €

- Les charges de personnels

Les charges de personnel sont sans doute le poste qui a montré l'évolution la plus forte depuis la création de la commune nouvelle et s'explique par la structuration de la collectivité.

On remarque bien l'évolution des effectifs moyens depuis 2021, et s'explique par les nouveaux recrutements mais également par un absentéisme de longue durée pour certains agents.



Toutefois, pour 2024 les effectifs devraient se stabiliser au regard des mesures prises et des nouvelles organisations. Le tableau ci-dessous montre la baisse des effectifs sur le second semestre 2023.

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total	Moyenne
2021	67,37	69,33	69,16	69,86	70,49	71,63	70,86	69,12	76,54	76,34	75,06	75,06	860,82	71,74
2022	76,49	77,29	77,42	78,81	77,15	77,95	77,95	71,61	85,81	84,81	84,15	87,15	956,59	79,72
2023	86,07	84,53	84,82	81,91	81,91	83,25	85,48	77,94	84,80	83,63			834,34	83,43

Dans la projection des dépenses 2023 a été intégrée l'intégration du prime pouvoir d'achat qui n'a pas été reconduit en 2024, nous partons sur un taux d'évolution de la masse salariale à hauteur de 1.5% par an.

Les mesures prises en fin d'année 2023 auront des impacts « positifs » au cours de l'année 2024 et devraient permettre de contenir la hausse de la masse salariale. L'intégration d'un recrutement d'un responsable des services techniques a été prise en compte.

A noter pour 2024, le maintien du budget des subventions versées aux associations ainsi que le budget « culture ».

Résultat prévisionnel et indicateurs

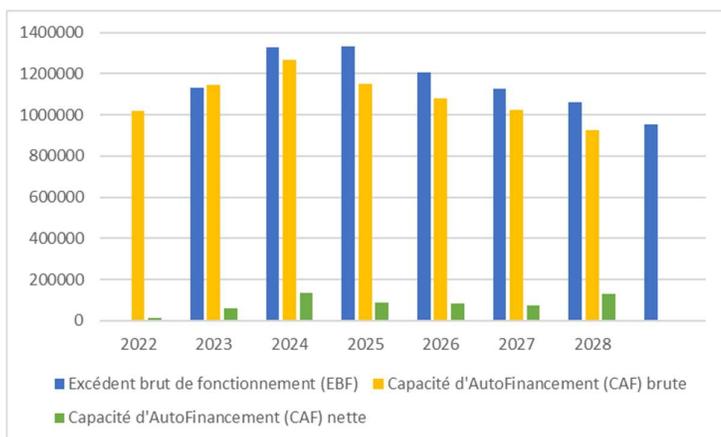
	Réalisé 2022	Anticipé 2023	Projection				
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Total des recettes (A)	7 851 970 €	8 210 411 €	8 070 404 €	8 055 404 €	8 055 404 €	8 055 404 €	8 055 404 €
Total des dépenses (B)	7 420 367 €	7 710 255 €	7 475 922 €	7 502 291 €	7 502 165 €	7 517 720 €	7 507 130 €
Résultat de l'exercice (hors reprises exercices antérieures)	431 603 €	500 156 €	594 481 €	553 112 €	553 239 €	537 684 €	548 274 €
Report excédentaire	- €	- €	431 759 €	526 241 €	579 353 €	632 592 €	670 276 €
Résultat avec reprise excédent	431 603 €	500 156 €	1 026 241 €	1 079 353 €	1 132 592 €	1 170 276 €	1 218 550 €
Transfert vers section investissement			500 000 €	500 000 €	500 000 €	500 000 €	500 000 €

Pour rappel : Dans le report excédentaire pour les années 2024 à 2028, on prévoit un transfert de 500 000€ pour la section d'investissement. Le total

	Réalisé 2022	Anticipé 2023	Projection				
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Charges de gestion	6 516 022 €	6 828 545 €	6 690 203 €	6 801 705 €	6 880 829 €	6 946 586 €	7 055 475 €
Produits de gestion	7 647 586 €	8 158 496 €	8 023 404 €	8 008 404 €	8 008 404 €	8 008 404 €	8 008 404 €
Excédent brut de fonctionnement (EBF)	1 131 564 €	1 329 951 €	1 333 201 €	1 206 698 €	1 127 574 €	1 061 818 €	952 928 €
Produits financiers (76) & exceptionnels (77) opérations	204 384 €	51 915 €	47 000 €	47 000 €	47 000 €	47 000 €	47 000 €
Charges financières (66) & exceptionnelles (67) opérations	317 252 €	238 098 €	111 661 €	102 251 €	92 668 €	83 008 €	73 646 €
Capacité d'AutoFinancement (CAF) brute	1 018 696 €	1 143 769 €	1 268 539 €	1 151 447 €	1 081 907 €	1 025 810 €	926 282 €
Remboursement des emprunts (164)	417 438 €	466 022 €	458 515 €	464 303 €	470 756 €	462 609 €	417 112 €
Charges d'amortissements (681)	587 093 €	618 612 €	674 058 €	598 335 €	528 668 €	488 126 €	378 008 €
Capacité d'AutoFinancement (CAF) nette	14 166 €	59 134 €	135 966 €	88 809 €	82 483 €	75 075 €	131 161 €

Indicateurs	Seuil	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
CAF Brute / Recettes fonctionnement (taux de CAF)	10%	13,32%	14,02%	15,81%	14,38%	13,51%	12,81%	11,57%
Encours / CAF (ratio de désendettement)	12 ans	6,7 ans	6,4 ans	5,4 ans	5,6 ans	5,5 ans	5,3 ans	5,5 ans
Encours / RRF	90%	88,86%	89,84%	85,64%	80,01%	74,13%	68,35%	63,14%

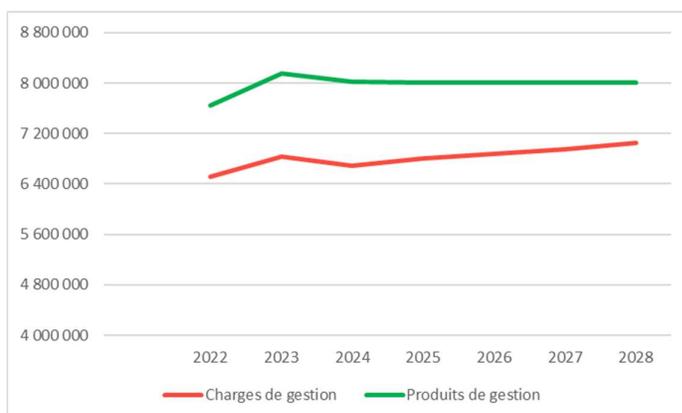
On remarque un résultat excédentaire sur l'ensemble des exercices dans l'hypothèse de maîtriser les charges.



Les projections élaborées montrent pour la collectivité un maintien des marges de manœuvre. Toutefois, cela passera par une poursuite des économies entreprise depuis 2022 et en respectant un investissement réduit sur les 3 derniers exercices du mandat.

Cette hypothèse permettra notamment de ne pas recourir à un nouvel emprunt et continuer le désendettement de la collectivité.

L'excédent brut de fonctionnement (écart entre les deux courbes) se resserre plus lentement du fait de la hausse des charges supérieur à celle des produits.



Taux de foncier bâti

En 2023, la collectivité a fait le choix d'augmenter sa fiscalité pour maintenir son excédent sachant que le taux de fiscalité appliqué est nettement inférieur à ceux pratiqués dans d'autres collectivités du Loir et cher.

Ci-dessous, un graphique comparatif des taux de fiscalité du foncier bâti (taux 2023, source DGFiP)

On remarque que la collectivité malgré sa hausse reste bien en dessous à d'autres communes du Loir et Cher.

